

<u>Nombre de conseillers</u>	L'an deux mille vingt- deux, le 12 avril, les membres du Conseil
En exercice : 15	Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle du Conseil
Présents : 15	Municipal à la MAIRIE DE DELME, après convocation légale sous la
Votants : 15	Présidence de Monsieur Loïc KLOPP, Maire.
<u>Date de la convocation</u>	<u>Etaient présents</u> : M. Loïc KLOPP, M. Philippe EULRY, M. Emmanuel
06.04.2022	COLSON, Mme Elisabeth CHABEAUX, Mme Christelle PILLEUX, Mme Francine
	FRANCOIS, M. Claude CORSAINT, M. Didier THESE, Mme France BERETTA, M.
	Xavier GROSCLAUDE, Mme Claire MATHE, M. Michel FORFERT, Mme Christelle
	LEDIG, M. Stéphane BOURGUIGNON
	<u>Etait absent</u> :
	Mme Monique GUDIN a donné procuration à M. Emmanuel COLSON

Un scrutin a eu lieu, Madame Francine FRANCOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d’Hélios – Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Lotissement, établi par ses soins.

Celui-ci s’établit ainsi :

- En dépenses de fonctionnement : 2 015 045.72 €
- En recettes de fonctionnement : 2 053 312.97 €
- En dépenses d’investissements : 460 957.51 €
- En recettes d’investissements : 1 467 391.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l’unanimité, le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Lotissement les Terrasses d’Hélios ».

2. Fixation des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2022

Suite à la présentation de l’imprimé 1259COM reprenant les taux d’imposition des différentes taxes directes locales pour 2022, Monsieur le Maire rappelle que :

- la part CFE a été supprimée en 2019 et est compensée par l’Intercommunalité
- la Taxe d’Habitation a disparu en 2020 et est compensée.

Le Conseil Municipal doit décider du taux d’imposition applicable aux deux taxes restantes : les Taxes Foncières sur le bâti et sur le non-bâti.

Le produit fiscal à taux constant attendu (Taxe Foncière – Bâti, Taxe Foncière – non bâti) est de 284248.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de maintenir les taux suivants, pour l’année 2022 :

- Taxe Foncière bâti : 34.35 %
- Taxe Foncière non-bâti : 50.72 %

3. Budget Général – Budget Primitif 2022

Le Budget Primitif de la Commune présenté lors de la Commission des Finances doit être voté.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Budget Primitif 2022 du Budget Général Commune, établi par ses soins.

Celui-ci s'établit ainsi :

2 416 761.62 € en dépenses et en recettes

Montant réparti ainsi :

- 1 044 916.37 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 1 371 845.25 € en dépenses et recettes d'investissement

Le Conseil Municipal doit adopter le Budget Primitif 2022 présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 présenté.

4. Subvention du Conseil Départemental de la Moselle pour la remise à niveau ou développement des collections des bibliothèques – Année 2022

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par la Commune de Delme pour la remise à niveau et le développement des collections des bibliothèques auprès du Conseil Départemental de la Moselle : la subvention est de 1200.00 €.

La Commune de DELME doit s'engager à respecter, en tout point, l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide définies dans le dossier de demande de subvention. Elle doit également s'engager à porter cette subvention au Budget Communal 2022 et à acquérir, pour une somme de 1250.00 € TTC, les ouvrages au titre communal dans une librairie spécialisée.

Cet engagement doit être formalisé par une délibération qui sera transmise au Conseil Départemental de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage, à l'unanimité, à porter cette subvention au Budget Communal 2022 et à acquérir, pour une somme de 1250.00 € TTC, les ouvrages au titre communal dans une librairie.

5. Subvention du Conseil Départemental de la Moselle – AMISSUR Année 2022 – Sécurisation de la Rue Clémenceau

Monsieur Philippe EULRY présente les devis de :

- SARL LEMOINE – 8 Rue Principale – 57590 DONJEUX – d'un montant HT de 7 704.00 € soit 9 244.80 € TTC
- Voirie Environnement SARL – 33A Rue de Luxembourg – L-FRISANGE – Luxembourg, d'un montant HT de 16 872.00 € soit 16 872.00 € TTC

pour le dossier « Sécurisation de la Rue Clémenceau ».

Le montant des devis est de 24 576.00 € HT.

Ces travaux sont éligibles à une subvention AMISSUR : c'est un dispositif destiné à la sécurisation des voiries et relatif à la circulation routière. Il est alimenté par la dotation issue du produit des Amendes de Police. Le taux d'aide est de 30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- réaliser l'opération de « Sécurisation de la Rue Clémenceau », d'un montant de 24 576.00 € HT soit 26 116.80 € TTC
- Adopter le plan de financement présenté ci-dessous
- Solliciter l'octroi d'une subvention au titre de AMISSUR – Programme 2022.

Montant H.T. de l'opération : 24 576.00 €

FINANCEURS	Montant Sollicité	%
Montant HT de l'opération	24 576.00	
Subvention au titre de AMISSUR 2022	7 372.80	30.00
COMMUNE	17 203.20	70.00
TOTAL	24 576.00	100

6. Subvention de la Communauté de Communes du Saulnois – Année 2022 – Conduite d'amenée de l'eau à l'arbre Pendula

Une demande de subvention doit être déposée par la Commune de Delme pour les travaux relatifs à « la conduite d'amenée de l'eau à l'arbre Pendula », au titre du dispositif des Fonds de Concours territorialisé.

Monsieur Philippe EULRY présente le devis de :

- SVT – 6 rue de Nomeny – 54610 MANONCOURT SUR SEILLE d'un montant HT de 16 558.40 € soit 19 870.08 € TTC

Ces travaux sont éligibles au dispositif de soutien à l'investissement « Fonds de Concours Territorialisé » : l'objectif est d'apporter un soutien financier pour des projets en investissement ne relevant pas des compétences de la CCS. Il est fixé un montant d'aide maximal par commune de 5 000.00 € sur la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- réaliser l'opération « Conduite d'aménée de l'eau à l'arbre Pendula », d'un montant de 16 558.40 € HT soit 19 870.08 € TTC
- Adopter le plan de financement présenté ci-dessous
- Solliciter l'octroi d'une subvention au titre du « Fonds de Concours Territorialisé » de la Communauté de Communes du Saulnois.

Montant H.T. de l'opération : 16 558.40 €

FINANCEURS	Montant Sollicité	%
Montant HT de l'opération	16 558.40	
Subvention au titre du Fonds de Concours Territorialisé de la CCS	5.000.00	30.20
COMMUNE	11 558.40	69.80
TOTAL	16 558.00	100

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.1	Finances locales – Décisions budgétaires	Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d'Hélios » - Budget Primitif 2022	2022/009
2	7.2	Finances locales – Fiscalité	Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022	2022/009
3	7.1	Finances locales – Décisions budgétaires	Budget Général – Budget Primitif 2022	2022/009
4	7.5	Finances locales – Subventions	Subvention du Conseil Départemental de la Moselle pour la remise à niveau ou développement	2022/009

			des collections des bibliothèques – Année 2022	
5	7.5	Finances locales – Subventions	Subvention du Conseil Départemental de la Moselle – AMISSUR Année 2022 – Sécurisation de la Rue Clémenceau	2022/009 2022/010
6	7.5	Finances locales – Subventions	Subvention de la Communauté de Communes du Saulnois – Année 2022 – Conduite d’amenée de l’eau à l’arbre Pendula	2022/010

NOM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
KLOPP LOIC	MAIRE	
EULRY PHILIPPE	1 ^{er} ADJOINT	
GUDIN MONIQUE	2 ^{ème} ADJOINT	A donné procuration à M. COLSON
COLSON EMMANUEL	3 ^{ème} ADJOINT	
CHABEAUX ELISABETH	4 ^{ème} ADJOINT	
PILLEUX CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
FRANCOIS FRANCINE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORSAINT CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	
THESE DIDIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
BERETTA FRANCE	CONSEILLER MUNICIPAL	
GROSCLAUDE XAVIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
MATHE CLAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL	
FORFERT MICHEL	CONSEILLER MUNICIPAL	
LEDIG CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	

BOURGUIGNON STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	
----------------------	----------------------	--